

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2011

PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze, le dix février à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février 2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. MOREAU Melle WOELFLÉ M. MEHAY Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : Mme BAS à Mme VINAY Mme PENSIVY à Mme METZGER M. MARIETTE à M. BERTRAND M. CARVALHO à M. BERNARD.

EXCUSÉS : Mme BERKANI M. LETELLIER.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 10 février 2011 ouverte.

Le Maire :

Mes chers collègues, avant de commencer l'étude de nos délibérations, je voudrais faire une déclaration.

Je voudrais simplement débiter ce Conseil municipal par une communication concernant la Mission Locale de Poissy.

Vous le savez, dans la nuit du 2 au 3 février, vers 3h30 du matin, une voiture en flammes a été projetée sur les locaux de la Mission Locale Intercommunale de Poissy, causant de nombreux dégâts matériels, sans heureusement provoquer de drame humain. L'ensemble des habitants de l'immeuble a néanmoins été obligé d'évacuer leurs appartements en pleine nuit, le temps pour les services de secours de sécuriser le bâtiment.

D'autre part, le lendemain, des personnes ont incendié un véhicule de la Mission Locale en menaçant physiquement ces personnes.

Je tiens ce soir, en Conseil municipal, à vous faire part de mon indignation, de ma colère et de ma condamnation ferme et sans réserve de ces actes de vandalisme et d'intimidation commis contre un service public et ses agents. Lorsque la Mission Locale fait l'objet d'une telle attaque, ce sont la République et ses valeurs qui sont attaquées.

J'apporte avec l'ensemble des Maires dont les communes sont adhérentes à la Mission Locale Intercommunale (Achères, Carrières-sous-Poissy, Crespières, Davron, Les Alluets-le-Roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Vernouillet et Villennes-sur-Seine) mon plein et entier soutien à ces agents.

Les premières victimes sont les jeunes en insertion professionnelle pour lesquels cet organisme est dédié. Il était donc urgent de trouver des locaux afin que se poursuive l'accompagnement de ce public mais aussi pour donner un signal fort aux auteurs de ces violences. Aucune intimidation ne pourra venir entraver le fonctionnement de la Mission Locale. Ainsi, les activités pour la réinsertion des jeunes se poursuivent dans l'annexe de la Mission Locale située en face. Un bureau a été libéré au sein de l'espace jeunesse que nous avons récemment inauguré. La salle multimédia de cet espace est également utilisée. Un bureau au Centre André Malraux permet la poursuite de la formation aux entretiens professionnels dans le cadre des postes à pourvoir à la RATP. Je regrette et je rappelle quand même que 80 jeunes du territoire ont d'ores et déjà été embauchés. Il reste à ce jour une cinquantaine de postes. Enfin, un bureau a été mis à disposition par la maison de quartier du Clos d'Arcy.

J'ai rencontré plusieurs habitants du quartier qui m'ont fait part de leur indignation. L'incompréhension est d'autant plus forte que l'on prend pour cible un service public qui a montré toute son efficacité dans un quartier sensible de Poissy.

Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, Philippe COURT, est venu apporter son plein et entier soutien et a encouragé la réouverture le plus rapidement possible.

S'agissant des personnels, nous avons mis en place une cellule psychologique.

J'ai par ailleurs écrit au Ministre de l'Intérieur afin de l'alerter personnellement sur ces actes graves, lui demandant un rendez-vous rapidement.

Je crois que, face à cette situation, l'ensemble des élus de la République, au-delà des clivages partisans, ne peut qu'agir ensemble pour mettre un terme à ces exactions.

Je laisse à ceux qui, suite à ces événements malheureux, ont réclamé ma démission la responsabilité de leurs propos indignes pour la République et blessants pour les personnels de la Mission Locale.

Je remercie l'ensemble des élus, de droite comme de gauche, qui ont témoigné d'une solidarité sans réserve.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 6 décembre 2010 au 3 février 2011 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Une convention a été passée le 24 décembre avec le Centre Social André Malraux pour l'utilisation d'installations sportives municipales. Je ne comprends pas pourquoi elle a été passée le 24 décembre alors que cet organisme était municipal à compter du 1^{er} janvier.

Le Maire :

Je vais vous expliquer. C'est très simple. Nous étions le 4 décembre. Le 4 décembre, il fallait ...

M. MONNIER :

Le 24.

Le Maire :

Oui mais cette convention a été préparée et signée en décembre. Voilà pourquoi il en est fait mention. Mais elle est maintenant obsolète puisque les terrains municipaux peuvent être utilisés sans convention.

M. MONNIER :

Non. Elle est toujours avec le Club des Hauts de Poissy.

Le Maire :

Comment ?

M. MONNIER :

La convention est passée avec le Club des Hauts de Poissy.

Le Maire :

Oui mais comme le Club des Hauts de Poissy gérait jusqu'au 1^{er} janvier, il a fallu préparer cette convention en décembre. A partir du 1^{er} janvier, ce n'est plus lui qui gère. Elle est de fait obsolète et caduque. Si vous le voulez, nous pouvons faire un avenant à la convention pour dire qu'elle est caduque mais elle l'est de fait.

Avez-vous une autre question ?

M. MONNIER :

Le Club des Hauts de Poissy existe toujours.

Le Maire :

Oui mais le Club des Hauts de Poissy ne gère plus le centre social. Donc, la convention qui était pour la gestion du centre social n'a plus de raison d'être.

M. MONNIER :

Elle a été passée pour l'utilisation des terrains de sport.

Le Maire :

C'était pour le Centre André Malraux. Maintenant, si le Club des Hauts de Poissy veut organiser des manifestations sportives, nous trouverons bien un terrain pour lui. Il n'y a pas de problème.

1°/ CREATION D'UNE ASSOCIATION DE PREFIGURATION DANS LE CADRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE

Le Maire :

Pour rappel, cela fait un an que nous travaillons avec un certain nombre de villes sur une réflexion commune pour voir si nous avons ensemble un premier diagnostic et ensuite des choses à mettre en commun. Il ressort de ce travail que certaines villes réfléchissent toujours sur le fait d'aller vers les deux rives, vers Saint-Germain, vers Poissy, et qu'il est donc nécessaire de mettre en œuvre une association de préfiguration pour que ces villes puissent rentrer dans le concret et faire un travail véritable.

Les villes concernées sont Poissy, Villennes-sur-Seine, Médan, Orgeval, Achères, Les Alluets-le-Roi, Conflans-Sainte-Honorine, Morainvilliers, Maurecourt et Vernouillet. Un certain nombre de villes ont déjà voté leur adhésion à cette association. D'autres m'ont prévenu qu'elle ne le ferait pas. Une partie des villes ne viendra donc pas. Mais, en tous les cas, je pensais qu'il était important de mettre les villes autour de la table et de faire ce vrai travail de préparation, d'autant plus qu'une loi est sortie, qui va nous contraindre et qui contraint finalement le Préfet à proposer un schéma départemental de l'intercommunalité qui devra être prêt pour le mois d'avril. Cela accélère donc un certain nombre de choses et un certain nombre de points. Je suis donc très très content que la Ville de Poissy ait été quand même moteur pour permettre à tous ces Maires de se réunir et de travailler, quoi qu'il arrive par la suite.

L'association de préfiguration, c'est un Maire, une voix, c'est-à-dire que les grandes villes n'écrasent pas les petites. Toutes les villes ont à peu près le même niveau de voix dans la concertation qui va se mettre en place. Chaque ville peut sortir de cette association à tout moment lorsqu'elle le désire. C'est donc une liberté totale.

Je pense que nous aurons peu de temps pour arriver à conclure et à mettre en œuvre le travail qui aura été nécessaire pendant une année. L'Etat semble en effet être très très pressé. Mais les Maires sont très motivés. Je crois que nous arriverons en tous les cas à une force de proposition à l'avenir.

Toutes les villes que je n'ai pas citées (Saint-Germain-en-Laye ou d'autres) peuvent à tout moment adhérer à cette association qui est ouverte. Si une nouvelle ville veut adhérer, nous discuterons à chaque fois de son adhésion, avec un vote de l'ensemble des Maires.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Une question toute simple. Vous avez indiqué qu'un certain nombre de villes avaient déjà signifié leur intérêt et que d'autres, au contraire, ne l'avaient pas fait. Quelles sont les villes qui ont d'emblée indiqué ne pas vouloir adhérer et pour quelles raisons ?

Ensuite, il y a l'aspect de l'intercommunalité. Je demande la plus grande transparence possible et un réel débat mené au sein du Conseil municipal de Poissy.

Un précédent numéro du « Pisciacais » indiquait une intercommunalité de projets. Je voudrais effectivement que ce soit bien le cas. En tout cas, c'est ce sur quoi je serai personnellement vigilant.

Que vient faire une ville comme Conflans ? C'est une ville située tout à fait au nord de la zone et du périmètre. Potentiellement, cela pourrait laisser présager autre chose que des projets. Mais on va laisser voir venir, voir ce qu'il en est exactement.

Comme vous l'avez aussi précisé, l'Etat pousse pour avoir le plus possible d'intercommunalités. Je pense que la proportion est aujourd'hui encore trop faible pour cette démarche. Pour moi, l'échéance était fixée à la fin de l'année. Je ne savais pas qu'il était question du mois d'avril. Apparemment, les délais ont encore été avancés.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est inscrite ce soir à l'ordre du jour. Je pense que c'est une bonne chose, même si nous sommes en 2011. Je parlerai d'abord à titre personnel et ensuite évidemment au nom de notre groupe. Je suis en effet très attaché à la notion et à la définition d'un territoire, et donc de l'intercommunalité. Nous en avons parlé avec les élus du groupe de l'opposition pour préparer ce Conseil municipal. Aujourd'hui, tout le monde a bien compris que l'intercommunalité était la bonne solution pour faire avancer un certain nombre de dossiers. C'est clair. Il est vrai que la carte de France est aujourd'hui pratiquement recouverte à plus de 95 %. Vous le rappelez d'ailleurs dans le rapport de présentation. Il y a des régions (notamment la Région Ile-de-France) dans lesquelles il y a encore de grandes faiblesses. Le Département des Yvelines est peut-être le mauvais élève de la classe car un peu moins de la moitié des communes sont aujourd'hui regroupées. Donc, un peu plus de la moitié de ces communes sur les 262 ne le sont toujours pas. Il y avait des raisons à cela, bien évidemment. Les Yvelines ne sont pas le seul département de l'Ile-de-France dans cette configuration. Le Département de l'Essonne et celui du Val d'Oise le sont également. En effet, une répartition de la richesse fiscale bloquait en son temps un certain nombre de communes pour aller au-delà de leurs frontières. Saint-Germain, Poissy et Les Mureaux sont trois villes de notre région. Toutes les trois avaient un niveau de potentiel fiscal anormal par rapport à leur taille (Poissy et Les Mureaux encore plus en comparatif). Aujourd'hui, les réformes fiscales font que l'intérêt n'est plus le même. La deuxième contrainte est effectivement la réforme territoriale qui pointe son nez à l'horizon 2014 et l'obligation pour toutes les communes de se mettre en intercommunalité. Je ne peux donc que saluer la démarche. Nous la saluons. Il est bien que Poissy en soit moteur.

Aujourd'hui, je ne sais pas si vous avez imaginé faire un débat puisqu'il s'agit d'une création de cette association de préfiguration. Nous pouvons attendre le moment venu. Cela va aller très vite. Effectivement, les Préfets ont reçu des instructions très strictes afin que nous ayons avancé à la fin du premier trimestre, sans doute plus que ce que nous pensions il y a encore quelques semaines. De toute façon, le problème doit être réglé en 2011, pas simplement autour de la table du Conseil municipal. Les populations doivent être informées de ce qui va se passer. Plus encore, il va falloir aussi expliquer les projets. Bravo de dire qu'il y a une association de dix communes pour voir quels sont les projets que nous pouvons mener ensemble. La véritable intercommunalité, c'est cela. C'est la mutualisation de moyens mais c'est aussi d'avoir des projets. Il ne faut pas tomber dans un mauvais traquenard que celui d'une confédération politique. Au regard de la dernière carte parue dans « Le Pisciacais », il est vrai qu'il y a des petites anomalies. Je rejoins ce que disais à l'instant Monsieur DEBUS. Autant la boucle de la Seine a un sens (et, aujourd'hui, elle est quasiment toute réunie dans une communauté, celle de l'agglomération des deux rives de Seine), autant Poissy, Achères et les communes qui sont au bord de la Seine, en rive gauche, ont aussi du sens. Maintenant, pourquoi Conflans ? Il serait dommage que cette cartographie ne soit que la résultante d'une organisation plus politicienne que porteuse de projets. Ce serait surtout un risque d'échec et donc une erreur. Donc, pour l'instant, nous allons attendre. Nous encourageons cette prise de conscience de la Ville de Poissy et des communes qui sont autour. Attendons. Mais nous mettons quand même quelques garde-fous dès le départ.

Enfin, voici plus une recommandation qu'autre chose. Les services y ont sans doute pensé. N'oubliez pas de vous rapprocher des services du Département puisque nous avons ouvert une ligne spécifique pour encourager les associations de préfiguration. Je vois que des études seront nécessaires, certes financées par les 50 centimes d'euros multipliés par le nombre d'habitants du périmètre que vous avez défini. Prenez les subventions que le Conseil Général est prêt à vous consentir.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir ce soir sur les raisons pour lesquelles nous devons voter cette délibération. Vous l'avez fait. Par contre, ce qui nous gêne le plus, c'est encore une fois la façon dont vous organisez en catimini ces coups politiques en nous faisant croire que vous êtes à l'écoute de la population. C'est très habile mais nous en avons maintenant l'habitude. Fin 2008 déjà, nous vous avons proposé de créer une association de préfiguration pour travailler sur cette intercommunalité et de pouvoir étudier point par point les avantages et les inconvénients de marier Poissy à d'autres villes. C'était fin 2008. Nous savions déjà que le dossier était à rendre fin 2011. Nous avons pris les devants. Vous avez refusé en disant que c'était un dossier que vous vouliez gérer tout seul et que c'était le rôle du Maire. Dont acte. Suite à cela, nous avons rapidement eu des retours confirmant que vous étiez en tractation avec la mairie de Conflans pour organiser un rapprochement politique. Ce rapprochement avec Conflans-Sainte-Honorine n'a aucun sens. Mes collègues l'ont dit. D'ailleurs, les élus centristes de Conflans militent aujourd'hui pour que ce rapprochement ne puisse pas se faire. Pour eux aussi, c'est une machination politicienne.

Aujourd'hui, il est clair que votre seule volonté est de rallier des villes socialistes. Mais, dans votre argument habituel et préformaté, vous allez nous dire que Médan, ville UMP, sera avec nous, et que Villennes, ville UMP, peut peut-être aussi venir avec nous. Mais nous ne sommes pas dupes. Nous savons très bien que ces deux villes vous servent à faire un pont avec Vernouillet qui est encore une ville socialiste. J'espère juste que Serge GOBLET, Maire de Médan, et François GOURDON, Maire de Villennes, ne se laisseront pas prendre au piège.

Pour nous, oui à une intercommunalité de projets dans l'intérêt des habitants mais non à une intercommunalité politique dans l'intérêt d'un parti. Cela fait deux ans aujourd'hui que nous demandons un référendum sur ce sujet. Pour nous, c'est aux habitants de Poissy de décider avec qui ils veulent se marier et non à des élus dans les antichambres en fonction des appartenances politiques car ces hommes disparaîtront du paysage politique rapidement. Nous aurions donc pu voté pour cette délibération si elle avait été proposée par quelqu'un qui est loyal avec nous et démocratique. Mais bon nombre d'exemples nous prouvent depuis trois ans déjà que ce n'est pas le cas. Nous voterons donc contre cette délibération.

Le Maire :

Je vais faire un constat de regret. La commande nationale d'intercommunalité existe depuis très longtemps. Nous sommes arrivés en 2008 et nous avons constaté que rien n'était possible ou qu'en tous les cas, rien n'avait été fait. Monsieur RAYNAL a dit précédemment que la Ville de Poissy était assez riche et qu'elle n'avait pas besoin d'intercommunalité. C'est regrettable car, à l'époque, toutes les tendances politiques confondues étaient les mêmes. Vous auriez donc pu faire, finalement, une intercommunalité qui fonctionnerait aujourd'hui, comme d'autres l'ont fait de l'autre côté des rives de la Seine.

En 2008, comme Monsieur BERTRAND le soulignait dans ces soi-disant propositions, nous devions normalement être prêts pour faire l'intercommunalité en 2014 et non pas en 2011. Personne ne savait cela. C'est Nicolas SARKOZY qui l'a finalement préparée. Nous étions très attachés non pas à un référendum (nous n'en sommes quand même pas à ce niveau-là) mais à de vrais débats avec la population pour lui faire avant tout des propositions. Pour débattre, il faut être avant tout une force de proposition. Cela permet d'amender et de voir un petit peu les réalités.

Aujourd'hui, vu le timing, cela va quand même être compliqué. Ce n'est pas du fait des élus locaux de la Ville de Poissy ou des autres. C'est quand même une décision du Président de la République, avec une loi, un décret voté très rapidement. Nombre de décrets ne sont pas votés rapidement. Nous sommes dans une certaine situation. Dont acte. Nous respectons la loi. Nous allons le faire.

Je voudrais aussi souligner que nous ne mettons pas neuf ou dix communes autour de la table sans réunion préparatoire, sans réflexion et en plus sans recherche d'un diagnostic d'intérêts multiples. On ne dit pas aux gens qu'il faut faire l'intercommunalité ... Mes chers élus locaux, venez, installez vous, nous allons faire une union. Il faut d'abord que nous apprenions à nous connaître. Il faut que nous apprenions à échanger. Il faut que nous apprenions aussi à voir si notre territoire est pertinent, d'où la question sur Conflans-Sainte-Honorine. Moi, je ne suis pas là pour défendre Conflans-Sainte-Honorine, pour une simple et bonne raison. Nous ne savons pas qui sera à la tête de ces villes en 2014. Il faut arrêter de fantasmer sur une espèce d'union politique. Villennes passera peut-être à gauche. Conflans passera peut-être à droite. Nous ne pouvons pas du tout le savoir. Par contre, nous pourrions nous interroger sur la Ville de Médan. Je crois savoir que son Maire a quelques difficultés actuellement. Donc, tout cela me semble et m'apparaît bien compliqué. Je crois qu'il faut éviter de faire des procès d'intention. Nous sommes face à une responsabilité. Nous respecterons la loi. Nous ne souhaitons pas que le Préfet décide à notre place. Il en aura le pouvoir si nous ne sommes pas prêts et si nous n'avons pas démontré que nous sommes en réflexion. Le périmètre est-il pertinent ? Le diagnostic, les échanges et les études vont le prouver. Est-il pertinent juridiquement, financièrement ? Toutes ces questions seront posées lors de nos échanges. Nous ne prenons donc pas de risque à faire cette association de préfiguration qui, quelque part, mettrait tous les Maires autour de la table.

Pour répondre à Monsieur DEBUS, les deux villes à mon avis un peu ciblées qui ont aujourd'hui exprimé non pas leur refus mais leur interrogation sont Morainvilliers et Orgeval. Elles ont chargé le Maire de Villennes qui, lui, a dit très courageusement qu'il y irait et qu'il voulait réfléchir avec les autres, d'être un peu leur œil, en tous les cas celui qui va pouvoir leur rendre compte du travail avancé et de la réflexion.

Je crois qu'il faut être très pragmatique. Il n'y a pas de démarche politique là-dedans. Il n'y a pas de démarche de non pensée ou de non réflexion sur le territoire.

Il y a en plus une autre réalité. Demain, que vous le vouliez ou non (et nous pouvons l'acter dans ce Conseil et cette séance ce soir), cette future intercommunalité qui pourrait voir le jour rejoindra dans cinq ou dix ans les deux rives de la Seine et pourquoi pas la Ville de Saint-Germain pour faire un grand pôle économique et de développement.

Il vaut mieux procéder par étapes car, lorsque vous êtes déjà constitué et que vous permettez à d'autres de venir finalement travailler avec vous, il faut revoir toute la gouvernance. Cela pose des problèmes de place. Cela pose des problèmes de discussion. Moi, j'ai le sentiment qu'il serait regrettable de rejoindre aujourd'hui les deux rives. Nous serions dans l'obligation de nous mettre autour de la table, avec tous les nouveaux Maires qui vont arriver. Bien sûr, nous demanderions où est notre place, quels sont nos projets et comment seront-ils pris en compte. Ce serait une perte de temps pour les habitants de ce secteur mais aussi du nôtre. Si nous faisons cela par étapes, nous pourrions ensuite dialoguer ensemble de manière différente et nous devrions arriver à avancer. Il n'y a donc pas de piège. Il n'y a pas de stratégie. Il y a uniquement des élus républicains responsables qui se mettent autour de la table, qui demandent si leur territoire est pertinent, s'il répondra à un développement économique, s'ils pourront mettre en commun la culture, le sport, s'il y a un intérêt à mettre leurs services techniques en commun, si les réalités financières leur permettront de créer plus facilement ensemble plutôt que seul, toujours et encore. Nous pouvons construire des piscines. Nous pouvons construire des salles de spectacles. Nous pouvons construire des musées. Il est plus facile de le faire ensemble plutôt que seul. Vous pouvez me prêter plein de stratégies ou plein de choses. Je peux me disputer avec le Maire de Conflans aussi facilement que je peux m'entendre avec le Maire de Saint-Germain. Cela n'a rien à voir. Ce ne sont pas les affinités politiques qui priment dans cette recherche mais bien une réponse aux habitants de ce secteur. Pour cela, nous pouvons nous féliciter de deux choses cette semaine pour la Ville de Poissy et aussi pour ce secteur. L'hôpital restera apparemment sur la Ville de Poissy, s'il est vraiment réhabilité et si nous pouvons finalement lui redonner une jeunesse. Par ailleurs, Eole s'arrêtera à Poissy. Cela a été acté. Pour l'instant, c'est la seule ville entre Mantes et Paris où Eole s'arrêtera. En terme justement de développement économique et de réponse aux habitants, c'est quand même quelque chose qui me semble important. Il faut laisser du temps au temps pour la réflexion. De toute façon, le périmètre pourra bouger puisque les neuf communes qui ont décidé aujourd'hui sont déjà en lien avec la commune de Saint-Germain pour discuter. Mais est-il pertinent pour la Ville de Poissy d'aller vers Fourqueux, Marly-le-Roi ? Ce sont de vraies questions. Je n'en suis pas sûr. Tout cela est encore en débat. Il faut que ce débat soit organisé dans une structure qui clarifie nos relations.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 voix contre :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Melle WOELFLÉ M. MARIETTE.**

**2°/ AVENANT N° 9 A LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE SIGNEE LE
16 AVRIL 2002 ENTRE LA COMMUNE DE POISSY ET LA SOCIETE SP POISSY
RETAIL ENTERPRISE (UNIBAIL)**

Le Maire :

Pour rappel, il y avait une promesse synallagmatique de vente avec la société SIMON BEG (maintenant rachetée par UNIBAIL) qui a prêté à la Ville de Poissy près de 9 millions d'euros, avec des intérêts. A la fin de l'année 2008, nous étions arrivés à presque 12 millions d'euros, selon que nous devions lui rembourser ou lui donner les terrains. Je ne sais pas combien il y a eu de délibérations (peut-être la huitième) pour faire un avenant supplémentaire. Depuis l'année 2009, UNIBAIL (SIMON BEG l'année dernière mais UNIBAIL cette année) accepte bien sûr que nous signions un avenant avec elle et que les intérêts s'arrêtent. C'est quand même important. Nous allons commencer (c'est un pont avec la troisième délibération) à travailler de manière tripartite entre l'EPAMSA, UNIBAIL et la Ville pour penser l'aménagement de ce secteur de Poncy.

Voilà la raison pour laquelle nous vous proposons, avant de travailler et d'avancer, de signer un avenant pour prolonger un peu cette délibération jusqu'en septembre 2012, avec la possibilité d'aller jusqu'en décembre 2012.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, vous venez de rappeler que l'année dernière (à peu près à la même époque), nous avons sur la table le huitième avenant de cette convention entre la Ville de Poissy et le promoteur de l'époque (même s'il a changé aujourd'hui). Il était bien écrit (et vous le disiez) que c'était le dernier avenant car nous avions un an pour préparer quelque chose, un an pour bâtir un projet. Et rendez-vous en mars 2011 puisque c'était la date butoir. Nous sommes quasiment en mars 2011 et nous voilà avec le neuvième avenant. Nous comprenons que la société a changé. Nous comprenons surtout que ce dossier est compliqué. Je le joins au précédent car c'est bien la démonstration que ce n'est plus aujourd'hui à l'intérieur des frontières d'une seule commune que nous pouvons imaginer des projets d'aménagements qui sont sur plusieurs dizaines d'hectares. Je dis plusieurs dizaines d'hectares parce qu'il y a déjà la superficie de ce que nous appelions les Terrasses de Poncy. Mais le quartier de la Coudraie n'est pas loin. Et que se passera-t-il aux alentours de l'hôpital ? Nous pouvons mettre tout cela entre guillemets car il est vrai que cela change toutes les 48 heures. Il est important que l'hôpital reste dans la région. Après, nous n'allons pas ouvrir le débat sur l'hôpital ici. Mais c'est la démonstration que c'est sans doute compliqué tout seul car les autres collectivités ou les autres autorités risquent de mettre des bâtons dans les roues de vos projets. Il est donc préférable de se mettre tous autour de la table et d'imaginer ce que nous allons faire ensemble sur un territoire plus grand.

Je pense que l'une des solutions est effectivement l'EPAMSA. C'est le lien avec la troisième délibération car notre intervention est liée aux deux. Heureusement que Poissy entre dans le cadre de l'O.I.N. pour cette partie du territoire de la Ville car, pour sortir de cette difficulté, l'une des clés est sans doute l'EPAMSA, outil qui permettra de travailler sur l'aménagement de ce morceau de ville (si je reste Pisciacais) mais surtout de ce morceau de territoire qui va des frontières de Saint-Germain jusqu'au-delà d'Orgeval, c'est-à-dire l'aménagement de la départementale 113. Quartiers résidentiels sans doute. Quartiers commerciaux. Oui. De quelle nature ? Et où je mets quoi ? Cela fait dix ans que nous en parlons mais nous allons arriver là à passer à l'acte. L'EPAMSA dont la vision est beaucoup plus large va aider, d'autant qu'il travaille aussi sur l'autre côté de la Seine, sur la boucle des deux rives. Vous disiez qu'il y aura sans doute un jour un rapprochement entre le bassin de Poissy et celui de Saint-Germain (je fais là un lien avec le débat précédent). Moi, je ne mettrais pas le curseur sur l'échelle du temps car je n'en sais rien du tout. Mais je sais que la communauté des deux rives (c'est-à-dire la boucle de la Seine) et ce qui se passera autour de Poissy se marieront avant. Là, nous avons un seul et même territoire qui doit fonctionner. Donc, que cette délibération arrive avec l'appui de l'EPAMSA ne peut être qu'un plus. Evidemment (car il faut toujours être vigilant), soyons attentifs. Malgré tout ce que je viens de dire de positif, siégeant moi-même à l'EPAMSA, je reconnais son utilité. Attention à ce que l'aménagement de ce territoire ne nous échappe pas complètement car les établissements publics peuvent être très puissants, très volontaires. Mais attention à ne pas se faire embarquer dans des projets qui ne seraient pas les nôtres. Là, je parle d'une manière collective mais cela dépasse la Ville de Poissy.

Voilà l'intervention que nous voulions faire et nous voterons les deux délibérations.

Le Maire :

Nous souhaitons très sincèrement avoir réglé avec UNIBAIL nos relations pour mars 2011. Mais, en même temps, pour régler un petit peu ces relations, nous savions qu'il fallait mettre l'EPAMSA dans la course. Dans le cadre du travail que nous avons fait avec l'EPAMSA, nous avons été justement très exigeants car certaines villes ont fait le choix de tout lui donner et de laisser faire. Nous avons été exigeants sur notre participation et sur la vision puisque nous avons travaillé au préalable sur un projet (un pré-projet en tous les cas), sur une réflexion, pour que notre commande soit respectée. Nous savons bien qu'un établissement public est très puissant. Même s'il y en a qui veulent souvent ma démission, je suis une personne paisible. Comme je suis paisible, je peux aussi être hargneux. Je ne lâcherai pas. Je crois que les responsables de l'EPAMSA et son Président, du reste, ont bien compris que nous allions être des partenaires vigilants, certes, mais, en même temps, des partenaires conscients des réalités. Pour l'O.I.N., je vous rappelle que le secteur de Poncy correspond aux portes du Havre. Nous sommes donc les portes de l'O.I.N. et nous avons tout intérêt à ne pas louper les propositions que nous ferons à l'avenir pour les autres villes qui seront aussi vigilantes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE POISSY ET L'EPAMSA EN VUE DE LA REALISATION CONJOINTE D'ETUDES DE DEFINITION DU SECTEUR DE POISSY SUD

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je vais rejoindre ce qu'a dit Monsieur RAYNAL sur le point 2. Mais, un peu pris de vitesse, je ne vais pas le répéter. Avec cette signature, j'allais dire que l'on avance enfin. Encore une fois, le délai prévu (fin 2011), ramené à avril, est effectivement très très proche. Il est clair qu'il y a aussi un lien évident avec une future perspective d'intercommunalité beaucoup plus large que celle entrevue dans un premier temps. Vous avez aussi donné un éclairage là-dessus lors de votre intervention. Clairement, c'est aussi l'une des clés pour sortir de la difficulté du projet financier, entre autres, des ex Terrasses de Poncy. Vous avez mené une réflexion. Il aurait peut-être été utile aussi de la partager plus largement au sein du Conseil municipal, en amont, pour avoir effectivement un certain nombre de clés. C'est bien. On le découvre au fur et à mesure. Mais, encore une fois, il n'aurait pas été plus mal de tous nous y associer (majoritaires, minoritaires, opposants). Ce projet ne doit pas nous échapper. Là aussi, je rejoins la position dite tout à l'heure. C'est effectivement important. Là, on part pour les 40 ou 50 prochaines années. Il est évidemment important de regarder le sujet de bien plus près.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND :**

Monsieur le Maire, la logique voudrait que nous votions contre cette adhésion. Pourquoi ? Parce qu'en donnant les clés de l'avenir de Poissy à un organisme sur lequel la commune n'aura aucune emprise, nous perdons ainsi la main sur la construction du Poissy de demain, comme le faisait valoir Monsieur RAYNAL tout à l'heure.

Mais étant donné à nos yeux votre incapacité à gérer la Ville (votre manque de vision), il est préférable que cette mise sous tutelle de l'EPAMSA soit faite très rapidement. Et félicitons l'ensemble des membres du Conseil qui voteront ce soir pour car voilà un endroit de Poissy qui sera préservé de ce qui est pour nous une incompétence de gestion de votre part.

Je profite de cette délibération, Monsieur le Maire, pour vous poser une question. L'EPAMSA a deux partenaires aujourd'hui : l'AUDAS (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval) à laquelle la commune de Poissy a adhéré (je crois), et l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines). En tant que membre du groupe majoritaire et non de la minorité (comme vous aimez l'appeler), je suis le représentant nommé par ce Conseil municipal à l'EPFY. Depuis trois ans, je n'ai jamais reçu une seule convocation, un seul compte rendu, une seule invitation à une réunion de cet établissement. Je n'ose croire que mon courrier puisse être bloqué quelque part. Mais sachez que, dès demain, je prendrai attache avec le Président de l'EPFY pour en connaître les raisons.

Le Maire :

Pour répondre à Monsieur DEBUS, il y a des commissions d'urbanisme. Vous n'y siégez pas. Mais c'est comme cela. Lors de ces commissions, les projets sont présentés et des décisions sont prises. Monsieur HEDRICH pourrait vous le dire. En tous les cas, je sais que cette commission débat beaucoup et qu'elle est de qualité. Nous pouvons retenir un peu votre remarque. Lorsqu'il y aura une plus grande avancée, nous pourrons, évidemment, hors d'un Conseil municipal, faire une information beaucoup plus large. Je pense que nous l'avons déjà fait pour d'autres choses. Je pense qu'il n'y aura aucun problème. J'ai vu sur certains blogs que l'on me traitait beaucoup d'incompétent. Mais des gens, ici, dans cette majorité, travaillent beaucoup. Ils ont une forte compétence. Ils sont aussi respectables. C'est une autre chose.

Monsieur BERTRAND doit écrire à l'EPFY. Ce sera très drôle car, en général, c'est l'établissement qui convoque. Ce n'est pas le Maire. Ce n'est pas moi.

En parlant d'incompétence, je voudrais juste vous dire d'aller vous promener à la Coudraie si vous en avez le temps. Vous verrez que les démolitions sont commencées. Le projet sera déposé. Par contre, il y a des tortues et des lapins. Moi, je préfère travailler paisiblement, avec réflexion, en associant les habitants, plutôt que d'aller très très vite et faire des annonces dans la presse, multiples et variées, qui ne servent souvent à rien.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Je ne doute pas qu'il y ait un certain nombre de compétences au sein du Conseil municipal. Simplement, il faudrait un peu plus les partager à ce moment-là. Quels que soient les sujets, je n'ai traité quiconque d'incompétent au travers de différentes publications médias diverses et variées. Je tenais aussi à le préciser.

Le Maire :

Vous savez, Monsieur DEBUS, que j'ai passé quelques années dans ce Conseil municipal (dans la minorité). J'étais moins informé que vous. Donc, vous avez déjà cette chance-là.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je tiens à vous présenter nos excuses pour cette délibération. C'est la faute de l'ordinateur. C'est la faute de la technique du copier - coller que tout le monde connaît. Nous vous avons présenté la fois dernière une délibération concernant des produits non recouvrables. Mais la pièce jointe était celle de l'année précédente. Nous ne nous en sommes pas aperçus tout de suite. Excusez-nous.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION CONCEDES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Le Maire :

Dans le cadre de la municipalisation du Centre André Malraux, il est nécessaire de prévoir de loger un gardien de l'équipement, et ce dans le cadre d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.

S'agissant des logements concédés pour nécessité absolue de service, la nécessité absolue de service s'entend lorsque le titulaire d'un emploi ne peut accomplir normalement son service sans être logé par la collectivité territoriale et que cet avantage constitue pour l'intéressé le seul moyen d'assurer la continuité du service.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

6°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire :

Nous vous en parlons depuis longtemps. C'est notre choix. Ce n'est pas votre choix. Voilà. C'est comme cela. Nous voulons créer une Maison des Parents et des Enfants. Pour cela, il est nécessaire, pour impulser le projet et le réaliser, que les services de cette Maison bénéficient des compétences d'un cadre formé et opérationnel dans les différents domaines d'intervention qui comprennent notamment le développement du soutien à la parentalité, l'animation et la coordination de la structure. Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un emploi d'attaché territorial.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Vous devez sûrement vous y attendre. Je voterai contre cette délibération puisque je suis contre également la multiplication des postes municipaux qui vont encore une fois avoir un impact. On le verra sûrement au budget et au compte administratif de 2011. Surtout pour un projet qui n'a pas été présenté, qui n'a pas été explicité. Voilà la raison de mon vote ce soir.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI, et 1 voix contre : M. DEBUS.

7°/ RECRUTEMENT DE VACATAIRES CHARGES DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Le Maire :

Dans le cadre de la municipalisation du Centre André Malraux, il revient maintenant à la Ville d'assumer les missions jusqu'alors prises en charge par l'association, et notamment le soutien scolaire à l'attention des jeunes Pisciacais, pour les niveaux primaire, collège et lycée.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Merci.

Une simple précision sans doute car il est possible que cette information nous ait été communiquée en son temps mais je ne l'ai pas en mémoire. J'aurais souhaité savoir comment l'association prenait en charge jusqu'alors le soutien scolaire. Etait-ce déjà par le biais de vacations ou cela était-il assuré par des bénévoles ?

Le Maire :

Il y avait des bénévoles et elle payait en plus des vacataires. Bien sûr, les bénévoles resteront. Mais, au regard du nombre d'enfants que nous souhaitons accueillir, il faut quand même des professionnels. Moi, je souhaite aussi que la Ville réfléchisse à la formation des personnes qui font du soutien scolaire dans les maisons de quartiers pour leur donner une compétence. Il est bien d'être bénévole ou même d'être étudiant (bac + 5 ou 6). Mais accompagner un enfant dans un soutien scolaire relève presque d'un métier. Il faut donc que cela soit fait sérieusement. Et c'est un métier.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

Le Maire :

Ce ne sont pas des créations de postes, Monsieur DEBUS. Cela existait déjà.

M. DEBUS :

C'est simplement la municipalisation du Centre André Malraux qui me chiffonne.

Le Maire :

Nous n'allons pas en parler maintenant mais je vous donnerai les arguments qui vous permettront de voir pourquoi nous l'avons municipalisé. Vous allez être étonné. Mais je pense que d'autres vont vous les donner.

M. MONNIER :

J'aimerais bien les avoir.

Le Maire :

Nous n'y manquerons pas.

8°/ SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » (ALSH)

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

La convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales s'est achevée le 31 décembre 2010. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention qui ira jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2010 - 2011

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

Cette délibération concerne les frais de scolarité fixés depuis 2007 à 973 euros pour un élève fréquentant une école maternelle et à 488 euros pour un élève fréquentant une école élémentaire. On demande que le Conseil municipal accepte que ces tarifs soient maintenus, en accord avec l'association des villes qui, dans les Yvelines, a travaillé il y a déjà fort longtemps sur cette problématique.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ APPROBATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF « PASS BAFA »

Le Maire donne la parole à **M. RABEH :**

La Ville souhaite mettre en place une bourse d'aide à l'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), suite aux nombreuses demandes de jeunes Pisciacais qui souhaitent se professionnaliser dans les métiers de l'animation ou de jeunes étudiants qui souhaitent pouvoir financer en partie leurs études en ayant un diplôme qui leur permette notamment de proposer de participer aux activités du Centre André Malraux. La Ville a donc souhaité pouvoir accompagner les jeunes dans les formations BAFA en leur permettant de réduire le coût de formation. En moyenne, ce coût de formation est de 1.000 euros pour l'obtention du diplôme complet. La Ville de Poissy va donc attribuer une aide de 100 euros par jeune (tous les jeunes sont éligibles à cette bourse au BAFA) et de 200 euros pour les jeunes sous condition de revenus.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ APPROBATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF « PASS PERMIS »

Le Maire donne la parole à **M. RABEH** :

Vous le savez tous. La question de la mobilité est un frein particulièrement important pour l'accès à l'emploi des jeunes. Nous avons donc souhaité, en partenariat avec la Mission Locale et le Conseil Régional notamment, monter une action pour favoriser l'obtention du permis de conduire. La Ville de Poissy va contribuer au financement de 60 permis de conduire dont la moitié sera de la Ville de Poissy. Donc, une trentaine sera financée par la Ville de Poissy également. La Mission Locale met en place un dispositif de cofinancement. Elle permet, en captant des financements du Conseil Régional, de différents financeurs qui proposent une petite participation au permis de conduire, et en réduisant les coûts de formation en montant une auto-école sociale, de pouvoir réduire pour certains jeunes le coût de formation global au permis de conduire à un montant de 100 euros environ. La Ville y contribue donc de façon marginale mais malgré tout symbolique et importante à travers une bourse de 100 euros par jeune. Pour certains jeunes sous condition de revenus et pour des jeunes en difficulté spécifique (je pense par exemple aux jeunes en grande précarité économique, aux jeunes mamans isolées, etc ...), la bourse pourra s'élever à 200 euros. Le plafond de la participation de la commune est fixé à 200 euros.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Une remarque et une question. La remarque vaut aussi pour le point 10. Le jeune âgé de 17 à 30 ans ... Je ne sais pas si l'on est encore jeune à 30 ans. On est toujours jeune, quel que soit ... surtout l'âge des artères. S'agissant du « PASS-PERMIS », le point 2 mentionne : « Résider à Poissy ». C'est l'une des conditions d'obtention. Je m'étonne simplement qu'il n'y ait pas de condition de durée de présence à Poissy. On arrive à Poissy. On veut passer le permis. Ne suffit-il pas d'avoir simplement une adresse ...

M. RABEH :

Monsieur DEBUS, ...

M. DEBUS :

Attendez. Je terminais, Monsieur RABEH, s'il vous plait.

M. RABEH :

Allez y. Terminez.

M. DEBUS :

C'est une remarque. Et une question : n'y aurait-il pas intérêt à mettre une condition si ce n'est minimale d'habitation effective au sein de la Ville ?

M. DEBUS :

Je vais vous faire un peu de lecture puisque vous ne prenez manifestement pas le temps de préparer vos dossiers.

L'article 2 du règlement « PASS-PERMIS » stipule que le demandeur doit pouvoir justifier d'au moins un an de résidence principale sur la commune de Poissy.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Merci. Tout à l'heure, j'avais oublié effectivement que je souhaitais dire un mot sur ces délibérations, plus volontiers encore après avoir entendu le brillant exposé de Monsieur RABEH qui, à plusieurs reprises, a cité le Conseil Régional. C'est gentil. Moi, je me félicite que la Ville de Poissy fasse comme le Conseil Général à travers non seulement le financement du BAFA mais aussi celui du permis de conduire. Je pense même que vous auriez pu aller au-delà. 100 euros, 200 euros ... Pour la commune de Poissy, c'est bien. Pourquoi pas faire un petit peu plus mais avec ce que nous faisons au Département, c'est-à-dire une contrepartie. Une aide apportée à un jeune ... C'est fabuleux. Je suis d'accord avec vous pour la mobilité. Aujourd'hui, le permis de conduire est nécessaire. Mais l'on ne donne pas 500 euros contre rien mais contre un engagement citoyen. Lorsque le jeune, avec la contrepartie des 500 euros ou jusqu'à 500 euros que l'on peut lui verser, va donner du temps, soit dans une association, dans une maison de quartier, etc ... C'était donc très bien de s'en inspirer mais vous auriez pu aller encore un tout petit plus loin. C'était juste ce que je voulais dire.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Une simple remarque sur la forme. Dans les critères d'attribution, vous précisez « jeune maman isolée ». Il serait bien de rectifier en précisant « jeune parent isolé » s'il vous plaît. Merci.

Le Maire :

On va le faire.

M. RABEH :

Juste une réponse conjointe pour Monsieur RAYNAL et Madame de VAUCOULEURS.

Les critères d'accompagnement et de subvention pour la bourse au permis seront fixés par la Mission Locale dans le cadre d'un contrat avec le Conseil Général, le Conseil Régional et l'ensemble des financeurs. En terme de définition des critères, la Ville ne peut pas être extrêmement exigeante, notamment sur la question de la contrepartie. Nous avons souhaité également ne pas s'ingérer davantage. Ce sont surtout les jeunes les plus en difficulté, les plus désinsérés qui seront les bénéficiaires de ce dispositif, dans le cadre d'un accompagnement très personnalisé et très poussé par les accompagnateurs de la Mission Locale. Que ce soit pour la définition des critères ou pour la contrepartie exigée de la part des financeurs auprès du jeune, nous n'avons pas souhaité en rajouter. D'ores et déjà, la Mission Locale fait preuve d'une exigence importante à l'égard du jeune en terme de recherche d'emploi (être proactif, etc ...) lorsqu'elle en fait le suivi et qu'elle lui permet d'avoir accès au permis plus facilement ou qu'elle lui permet parfois même de financer son logement, etc ... Nous n'avons donc pas voulu en rajouter en mettant des conditions supplémentaires.

Je suis d'accord sur la jeune maman isolée. Effectivement, je considère que ... Je n'avais pas regardé. En tout cas, je n'avais pas réagi spontanément. Je trouve que vous avez tout à fait raison. Mais je crois que ces critères figurent malheureusement sur le dossier global. C'est une chose à corriger mais elle ne relève pas de la Ville de Poissy.

Le Maire :

Je voudrais juste souligner que nous avons une responsabilité collective dans notre ville. Beaucoup d'associations ont du mal à trouver des bénévoles pour venir renouveler les Conseils d'administration. Ce n'est plus une pratique. En tous les cas, il est toujours difficile de mettre un dispositif et une obligation en face. Par contre, le fait d'avoir créé un espace jeunesse qui va pouvoir travailler avec la Maison des Associations et de pouvoir faire du lien avec les associations qui recherchent des bénévoles ... Je pense que nous pourrons à long terme y arriver. Il faut permettre à des jeunes de s'impliquer en fonction de leurs goûts. C'est un travail de longue haleine. Mais il faut y croire. Et nous y croyons.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « LES SONS DE POISSY RADIO »

Le Maire donne la parole à **M. RABEH :**

Vous avez également suivi l'avènement et les progrès de la jeune radio locale qui s'est mise en place pendant toute l'année 2009. Elle a d'ailleurs rencontré un franc succès lors de sa réunion de création. Nous avons souhaité accompagner cette association dans la création d'une web radio et peut-être à terme une radio hertzienne. Nous l'avons exprimé au moment de la première réunion de cette association.

Le soutien de la commune se traduit par deux éléments. Nous évoquons l'idée de verser une subvention de fonctionnement et d'investissement à l'association. Nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du vote du budget global et des subventions aux associations. Le plus important pour cette association est la mise à disposition de locaux, sans quoi le projet ne peut pas prendre vie.

Je profite de l'occasion pour féliciter les membres de l'association ici présents qui ont réussi à décrocher une subvention européenne. C'est relativement difficile et peu commun (à Poissy en tout cas) de la part d'une association jeune.

Nous sommes donc relativement satisfaits du développement de l'association lors de ces premiers mois. Nous mettons à sa disposition des locaux au sous-sol de l'espace jeunesse, d'une superficie d'environ 34 m².

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

C'est un projet relativement novateur sur la Ville, novateur dans le sens où c'est plus actuel puisque l'on va parler effectivement de web radio, diffusable un peu partout dans le monde car le web est accessible dans le monde entier.

Une remarque : celle de ne pas forcément tomber à terme (bien sûr, j'espère que non) dans les travers qui ont pu avoir lieu lorsque la radio « TURBO FM » émettait. Elle était un tout petit peu particulière. J'espère effectivement que cette radio aura une longue existence, dans son mode de fonctionnement associatif. J'espère aussi qu'elle ne tombera pas dans une municipalisation de fait. En tout cas, c'est mon souhait.

Le Maire :

Il faut arrêter d'avoir des suspicions. Des jeunes sont créatifs. Ils vont chercher une subvention au niveau de l'Europe. En écoutant votre intervention, on pourrait presque penser que la municipalité va les manipuler. Non. Ils sont libres. On leur donne un local. Ils diront ce qu'ils veulent. Ils sont totalement libres, comme on laisse des multitudes d'associations dans notre Ville être libres, même celles qui affichent quelquefois des tendances ou des comportements qui ne sont pas forcément de notre côté. Donc, on continue à les subventionner et on continue à leur permettre de vivre. La démocratie, c'est aussi avoir plusieurs opinions et pouvoir les manifester au niveau du monde associatif. Et c'est très bien.

M. DEBUS :

On sait aussi très bien qu'il y a parfois des tendances à la dérive dès que des aspects d'argent interviennent. On l'a vu dans d'autres villes, qu'elles soient de droite ou de gauche. Peu importe. J'espère que l'on ne va pas aller vers cela.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, je n'aurai pas votre angélisme. Mais nous ne pouvons que saluer ce projet. Un groupe de jeunes qui décide de se prendre en main et d'avoir un projet ... C'est super. Monsieur RABEH, là encore, vient de nous faire une présentation où il manquait un petit quelque chose. La Ville va les subventionner. Dans combien de jours allons-nous voter le budget ? Il fallait nous le dire ce soir. Là, c'est un chèque en blanc. Vous nous faites voter un chèque en blanc. Vous dites que nous allons les subventionner. A hauteur de combien ? Nous n'en savons rien. Nous allons les aider. C'est écrit dans la convention que nous avons lue. Nous allons mettre un certain nombre de moyens à leur disposition, des locaux, du mobilier, du matériel. Cela a un coût. Donc, c'est aussi une aide. C'est très bien. Quelque part, on m'a toujours appris « qui paye décide ». Donc, à un moment donné, je rejoins la réticence ou l'inquiétude de notre collègue, Monsieur DEBUS. Nous pourrions très bien imaginer que cette radio soit un petit peu quand même aux mains de celui qui va la faire vivre, la financer. Je n'irais pas jusqu'à parler de radio propagande car, après, vous allez dire que j'exagère. Mais je le pense un peu quand même. C'est un vrai chèque en blanc, une fois de plus. C'est dommage. Nous sommes contre les chèques en blanc. Rien qu'à cause de cela, nous ne pouvons pas voter cette délibération, malgré tout l'intérêt du projet. C'est dommage. Nous le regrettons.

M. RABEH :

Monsieur RAYNAL, je suis vraiment étonné de votre intervention, notamment de son contenu, à défaut d'être étonné par le ton que vous avez utilisé.

Je vous invite, ainsi que Monsieur DEBUS, à lire l'article 7 de la convention. J'imagine, Monsieur DEBUS, que vous en avez obtenu une copie. L'article 7 s'intitule : « Contrôle de l'aide attribuée ». On retrouve cet article 7 dans l'ensemble des demandes de subventions et des conventions d'objectifs et de moyens déposées par les associations.

Je vais même vous dire autre chose. Cette convention d'objectifs et de moyens a été élaborée à partir d'un squelette fait (Monsieur MONNIER l'aura certainement remarqué) notamment pour les associations subventionnées à plus de 23.000 euros. C'est-à-dire que le niveau d'exigence, le niveau de contrainte juridique imposé à cette association qui pourtant ne sera pas subventionnée ... Je leur dis tout de suite ... En tout cas, il serait étonnant, sauf si le Maire fait preuve d'une générosité absolue et le Conseil municipal dans son ensemble, qu'elle soit subventionnée à hauteur de plus de 23.000 euros. Mais, étant donné la mise à disposition des locaux, elle aura les mêmes contraintes, y compris en terme de contrôle de la subvention attribuée, que celles des associations type maisons de quartiers. Je vous invite par exemple à comparer cette convention avec celle des clubs de quartiers.

Apparemment, le chèque en blanc est le seul bémol à votre vote positif. Je pense que nous allons pouvoir le lever ensemble. Evidemment, nous ne votons pas là un chèque en blanc que le Maire de Poissy pourra signer demain matin à l'association. Ce n'est absolument pas l'objectif. Je pense (je parle sous le contrôle de nos juristes) que ce n'est pas légal juridiquement. Il est inscrit dans cette convention que la Ville de Poissy déclare vouloir aider cette association à travers le vote d'une subvention qui sera soumise au Conseil municipal lors du vote global des subventions à toutes les associations, comme je vous l'ai dit lors de ma première intervention. Autrement dit, il n'y a pas de chèque en blanc. Personne n'a le pouvoir de signer le chèque. D'ailleurs, je dis de nouveau à l'association (au risque de la décevoir) que le chèque ne sera pas signé demain matin mais au mieux au mois d'avril, comme pour toutes les autres associations. Autrement dit, vous serez amenés à voter sur le montant de la subvention qui sera décidé en commission où l'opposition siège également, en l'occurrence Monsieur BIHANNIC (je crois). Je vous invite donc à voter positivement avec nous ce soir (éventuellement à vous abstenir ou à voter contre au moment du vote de la subvention au mois d'avril).

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Au moins, nous avons appris quelque chose et les représentants de cette association également, même s'ils sont un petit peu déçus, ou ils peuvent l'être. Contrairement à ce que nous avons pu imaginer, même si j'avais bien vu qu'il y avait un petit signe qui voulait dire inférieur à ... Il me reste quelques souvenirs de mathématiques. Vous avez effectivement bâti cette convention d'objectifs et de moyens comme s'il s'agissait d'une association recevant plus de 23.000 euros. Cela, nous l'avons bien compris. Et nous pouvions même imaginer qu'elle recevrait plus de 23.000 euros. Elle ne les recevra peut-être pas. Mais, lorsque vous additionnez tout le matériel qui sera mis à leur disposition ... Cela commence aussi à faire un petit peu d'argent. Les documents annexés à la convention ... Il paraît qu'il y aura du matériel : une table de mixage, etc ...

M. RABEH :

Je vous rassure. Comme cela, on votera tous ensemble et on sera unanime pour soutenir une association qui porte un projet novateur et ambitieux. La Ville de Poissy ne mettra à disposition de l'association que des locaux avec des murs. Malheureusement, on ne mettra pas à sa disposition ne serait-ce qu'une seule chaise. Je suis désolé de vous l'apprendre ce soir de nouveau, Monsieur le Président.

M. RAYNAL :

C'est quand même écrit dans la convention.

M. RABEH :

M. RAYNAL, laissez-moi terminer mon intervention, s'il vous plaît. Elle ne recevra que des murs.

La question de radio propagande et « qui paye décide » ... Il est quand même assez cocasse d'entendre « qui paye décide ». Je me souviens des discussions avec Monsieur MONNIER qui nous expliquait que les maisons de quartiers présidées par des adjoints au Maire étaient relativement libres alors que le montant de la subvention municipale s'élevait parfois à plus de 80 %. La question du financeur qui décide ... On est bien d'accord sur le fond. Cela nous a amenés à revoir les statuts de certaines structures municipales.

M. RAYNAL :

Et de les municipaliser. Nous sommes complètement d'accord.

M. RABEH :

Pour ce qui est de cette association, vous verrez en quoi elle est exempte de toute critique ou de tout faux procès. Elle a obtenu une subvention de fonctionnement (je crois) ou d'investissement de la part de l'union européenne, d'un montant d'un peu moins de 7.000 euros. Je pense que la mairie de Poissy ne paiera pas autant, en tout le cas pour le démarrage de l'association. Je ne trahirai aucun secret en disant cela.

M. RAYNAL :

Dites-le. Comme cela, on le saura.

M. RABEH :

Non, Monsieur RAYNAL. Je ne le dis pas. Je vous le dirai le jour où l'on votera en Conseil municipal, Monsieur RAYNAL. Là, je vous le dis de façon très informelle. Autrement dit, d'ores et déjà, l'association demande moins de 50 % de son fonctionnement et de son investissement à la commune de Poissy. J'espère que cette donnée est intégrée dans son plan de financement. Autrement dit, la Ville n'est qu'un financeur minoritaire de l'association, en tout cas pour l'année 2011. J'espère que cela continuera et qu'elle pourra voler de ses propres ailes. Autrement dit, cette association est relativement libre et autonome. Elle volera de ses propres ailes et la mairie ne l'aidera qu'à travers la mise à disposition de locaux et le vote d'une subvention relativement marginale par rapport à son fonctionnement global.

M. RAYNAL :

On met à disposition les locaux. Donc, vous les hébergez.

M. RABEH :

Tout à fait. Absolument. C'est un soutien appuyé, important. C'est pour cela que l'on demande à l'association de faire figurer le logo de la Ville dans l'ensemble de ses publications.

Monsieur RAYNAL, j'espère que vous avez eu toutes les réponses à vos questions, que vous êtes rassuré et que vous n'utiliserez plus jamais (je l'espère) le terme de radio propagande. C'est faire un bien mauvais procès à une association naissante. Laissez lui au moins le temps de démarrer avant de lui faire des procès. On a tous compris, Monsieur RAYNAL, les sous-entendus. J'aurais été moins étonné d'entendre ces propos de la bouche de certains de vos voisins. Je suis un peu déçu de les entendre de la part d'un homme comme vous. Mais je ne vous en veux pas plus que cela.

M. BLOCH :

Monsieur RABEH, il y a des antécédents dans la vie.

M. RABEH :

Manifestement, il y a des procès d'intention.

Le Maire :

Il y a plusieurs choses.

D'abord, puisqu'il y a beaucoup de personnes ici, je vous signale que l'association cherche des meubles. Si vous voulez leur amener des meubles ... Vous le pouvez tout à fait. Cela me paraît déjà être la première chose importante. Je pense qu'il y a aussi, malheureusement, quelquefois, des débats inutiles. Mais nous sommes des gens passionnés et c'est pour cela que nous sommes autour de cette table. Inutiles pourquoi ? De toute façon, en tant que minorité, vous ne voterez jamais le budget que nous allons vous proposer. Nous allons donc gagner du temps. Je serais fort étonné si vous votiez notre budget demain. Donc, nous donnerons, nous, en tant que majorité, la somme que nous avons envie de lui donner. C'est donc déjà un premier faux débat. Vous avez le droit de vous énerver.

Ensuite, des conventions d'objectifs et de moyens sont signées avec l'ensemble des associations (celles qui touchent plus de 23.000 euros ou un peu moins). Ainsi, elles s'engagent à nous donner et nous restituer en fin d'année leur compte de résultat qui sera bien sûr contrôlé par nous pour savoir si nous renouvellerons la subvention. Jusqu'à aujourd'hui, un certain nombre d'associations ont eu des sommes d'argent. Elles n'ont jamais été contrôlées. Je crois alors que vous pouvez nous donner un peu raison là-dessus. Si nous faisons cela, c'est bien pour être en lien direct avec les associations, pour les laisser vivre leur passion et leur vie. Mais, en même temps, nous fixons les règles du jeu par une convention d'objectifs et de moyens qui permet à la fin de pouvoir échanger pour savoir quelle a été l'utilisation de l'argent public que nous leur avons donné. Ce sera une garantie et c'est la seule chose que nous leur demanderons.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

J'avais les mêmes interrogations que celles de mes collègues sur le montant de la subvention allouée. Je regrette que le niveau de subvention évoqué n'ait pas été mentionné dès le départ. Cela aurait été peut-être ...

Mme VINAY :

Il y a des commissions pour cela.

Mme de VAUCOULEURS :

Il y a une commission faite pour cela mais il est vrai que l'on entretient beaucoup de confusions, beaucoup de suspensions, et que l'on aurait pu se passer d'une partie de ce débat. Tout prête à la confusion. Effectivement, une convention d'objectifs et de moyens laisse entendre ...

Le Maire :

Si vous le permettez, nous allons passer au vote. Vous ciblez uniquement le montant de la subvention. Je le regrette. Nous avons la chance d'avoir une association créée par des jeunes à Poissy. Ils font une démarche pour monter leur projet. Cela prouve qu'ils savent le monter. Ils vont chercher de l'argent au niveau de l'Europe.

Mme VINAY :

C'est dur.

Le Maire :

Ils ont un retour. Croyez-moi. Monter un projet au niveau de l'Europe n'est pas une chose facile. Ils seront aussi contrôlés. L'Europe fait en effet des contrôles draconiens sur l'utilisation des fonds lorsqu'elle attribue des subventions. La Ville leur donnera un local dans le but unique de les soutenir et leur donnera une subvention assez minime pour qu'ils puissent démarrer. S'ils nous prouvent en cours d'année leur volonté, leurs réalisations et leurs compétences, nous renégocierons en fin d'année peut-être une subvention supplémentaire. Nous verrons en fonction du budget de la Ville, des réalités, et des choses que nous pouvons apporter. Je crois qu'il n'y a là rien d'opaque sauf (je vais faire un peu de politique politicienne) à avoir peur qu'une ville aide sa jeunesse. Mais ce serait vraiment regrettable.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

Lors du vote, Monsieur le Maire indique que la minorité UMP vote contre.

Précision : Madame DOMERGUE, Madame XOLIN et Mademoiselle EL MASAUDI ne font pas partie de l'UMP.

**13°/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MUSEE DU JOUET
RELATIVE AU SYSTEME DE RESERVATION ET DE PAIEMENT PREALABLE**

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez tous, le Musée du Jouet organise régulièrement de nombreuses actions payantes, des visites, des ateliers pour les enfants, des spectacles. Or, l'équipe du musée se rend compte que l'on réserve très souvent, que l'on n'honore pas toujours son engagement dans la réservation et que les personnes censées avoir réservé ne viennent pas le jour de l'animation. Aussi, il est proposé de modifier le règlement intérieur en introduisant un système de réservation et de paiement préalable afin d'éviter ce genre d'inconvénient. Les conditions dans lesquelles ce paiement préalable peut s'effectuer ainsi que les conditions d'annulation sont mentionnées dans le règlement intérieur.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE L'ETAT POUR LES MUSEES DE POISSY

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Ce sont des subventions que nous avons l'habitude de voir en Conseil municipal, demandes de subventions auprès de la Région et de l'Etat. On dit bien « pour les musées », c'est-à-dire pour le Musée du Jouet et pour le Musée d'Art et d'Histoire. En investissement, cela concerne les travaux de restauration sur les collections des musées et les acquisitions. En fonctionnement, cela concerne évidemment les animations habituelles du service des publics mais aussi cette année le plan de récolement décennal dont nous avons parlé et qui s'élève (vous le verrez au budget 2011) à quand même 40.000 euros. C'est un coût important pour le musée. Il fera donc l'objet d'une demande de subvention.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA REALISATION D'UN CATALOGUE SUR L'EXPOSITION « LE COLLOQUE DE POISSY »

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Avant de parler de l'objet même de la délibération, je tiens quand même à tenir quelques propos sur cette commémoration du Colloque de Poissy. Nous en avons longuement parlé en commission culture le 2 février dernier. Mais je le précise pour l'ensemble des personnes présentes ici.

En septembre prochain, ce sera les 450 ans du Colloque de Poissy qui s'est tenu en 1561 sur initiative de Catherine de Médicis. C'était une tentative de conciliation politique et religieuse entre les catholiques et les protestants. Cet événement s'est passé à Poissy et nous entendons donc le marquer. Il sera d'ailleurs inscrit au Centre des Evénements Nationaux.

Il y aura deux temps forts pour marquer cette commémoration.

Le premier temps fort sera une exposition du Musée d'Art et d'Histoire au Musée du Jouet en l'absence de locaux spécifiques pour le Musée d'Art et d'Histoire. L'exposition retracera l'histoire du colloque de 1561.

L'autre temps fort sera aussi l'organisation d'un colloque sur deux jours (les 10 et 11 septembre prochains). Il ne s'agit pas de refaire le colloque de 1561 et de rouvrir une querelle religieuse et théologique. Il s'agit plutôt de se poser des questions dans un contexte de notre société, république, laïque. Comment le colloque de 1561 peut-il trouver un écho aujourd'hui d'un point de vue historique, c'est-à-dire comment notre liberté de conscience a-t-elle pu évoluer depuis 1561, et, d'un point de vue sociétal, comment peut-on dialoguer sur l'interculturel, l'interreligieux, comment peut-on échanger nos expériences autour de ce qui réunit les citoyens ? Bref, comment peut-on mieux vivre ensemble ? Ce sera tout l'objet de ce colloque.

Par ailleurs, il y aura aussi (nous l'espérons en tout cas) des échos dans la Ville de Poissy au niveau des associations, des établissements scolaires, etc ...

Je reviens donc à la délibération. Pour l'exposition qui aura lieu au Musée du Jouet, il y aura évidemment un catalogue, comme chaque année. Ce catalogue va se monter à 8.350 euros. Comme d'habitude, nous solliciterons une subvention auprès de la D.R.A.C. et du Conseil Général des Yvelines pour nous aider à subventionner ce catalogue qui sera (n'en doutons pas) aussi beau que les précédents.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ CONVENTIONNEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LE PRET DE L'EXPOSITION « QU'Y A-T-IL DERRIERE LA PRISE ? »

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Poissy propose de signer une convention avec le Conseil Général des Yvelines afin d'accueillir du 28 avril au 17 mai 2011 l'exposition réalisée par la Cité des Sciences et de l'Industrie « Qu'y a-t-il derrière la prise ? ». Cette exposition sera accessible aux publics périscolaires, extrascolaires et adultes. Est cité ensuite ce qui est à la charge de chacun.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'ASSOCIATION BABY LOUP POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DONT LES PARENTS ONT DES HORAIRES DE TRAVAIL INCOMPATIBLES AVEC CEUX DU FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

La crèche Baby Loup de Chanteloup permet l'accueil de jeunes enfants dont les parents ont des horaires de travail incompatibles avec ceux du fonctionnement des établissements municipaux. Il est donc proposé de renouveler l'action initiée lors de la convention avec l'association datée du 13 novembre 2007 en autorisant Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ DELEGATION TEMPORAIRE A LA VILLE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (R.S.A.)

Le Maire donne la parole à **M. BOUZNADA** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le R.S.A. a succédé au R.M.I. Tout le monde sait cela. La mise en œuvre relève donc de l'Etat ou du Conseil Général. Selon la loi du 1^{er} décembre 2008, l'instruction administrative de la demande de R.S.A. est effectuée par le C.C.A.S. du lieu de résidence du demandeur lorsqu'il a accepté d'exercer cette compétence. Or, le C.C.A.S. a délégué à la Ville l'instruction de ces demandes à compter du 1^{er} janvier 2007. Cette délégation pour trois ans a pris fin en 2010. Il y a donc lieu aujourd'hui de régulariser la situation et le C.C.A.S. a décidé le 20 décembre 2010 de reprendre l'instruction de ces dossiers dès qu'il y aura un poste pour une personne spécifiquement chargée de l'instruction des dossiers du R.S.A. Il vous est donc demandé aujourd'hui d'accepter la création de ce poste.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Nous avons examiné effectivement cette délibération en Commission des affaires sociales. On nous a expliqué que l'un des avantages principaux de cette instruction par les services de la Ville était la proximité. Aujourd'hui, je pense que nous avons la possibilité d'avoir des permanences C.A.F. au sein notamment des centres municipaux. Je ne trouve donc plus de justification au maintien de cette activité en mairie.

Le Maire donne la parole à **M. BOUZNADA** :

La loi du 1^{er} décembre 2008 donne la possibilité au C.C.A.S. de traiter ces dossiers. Donc, pour l'instant, nous avons besoin de créer le poste. En attendant, nous laissons la délégation à la Ville jusqu'à l'arrivée d'une personne, jusqu'à ce que ce poste soit créé. C'est tout.

Mme de VAUCOULEURS :

Pourquoi ne pas instruire les dossiers à l'occasion des permanences C.A.F. qui pourront avoir lieu ? Personnellement, je juge préférable, vis-à-vis des allocataires, que cette instruction soit faite en dehors du personnel ayant trait au lieu de résidence.

Le Maire :

Il y a plusieurs choses.

Premièrement, la loi laisse cette possibilité.

Deuxièmement, il y a la réflexion et la relation que nous avons avec le Conseil Général qui est tout à fait satisfait de ne pas avoir à tout gérer. S'il faut qu'il gère le R.S.A. dans tous ses services ...

Troisièmement, la C.A.F. n'a pas forcément des équipes habilitées à traiter les dossiers du R.S.A.

J'ai été très vigilant car les services territoriaux avaient pour habitude à une période d'envoyer très vite au C.C.A.S. de Poissy qui répondait. Il y avait une équipe au sein du service social. En général, il était dit d'aller voir la Ville. Il fallait que nous passions par une étape de négociations et d'échanges qui ont été constructifs avec le Conseil Général pour clarifier nos missions. Qui fait quoi ? Qui s'occupe de quoi ? Comme la loi le permettait, nous avons tout simplement accepté. Je trouve que la proximité n'est pas mal car elle permettra aux Pisciacaises et aux Pisciacais qui dépendent du R.S.A. d'avoir des dossiers qui seront vraiment suivis de manière systématique et importante.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce point puisque je vais effectivement voter pour. Mais je tiens quand même à reprendre votre intervention à mon sujet pour dire que de très bonnes décisions sont prises et pour lesquelles on peut tout à fait voter pour. Cela relève effectivement de la compétence générale de la mairie, avec une concentration auprès du C.C.A.S qui traite aussi d'autres sujets difficiles. Celui-là en est également un. Cela fait donc partie d'une offre globale que peut ou se doit même de donner une mairie (en tout cas les services annexes à la mairie) vis-à-vis de la population.

Le Maire :

Monsieur DEBUS, lorsque vous nous dites des choses comme celles-ci, cela nous fait plaisir. Cela nous rend joyeux.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES RELATIVES AUX MODALITES DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE ET DE LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL TEMPORAIRE A COMPTER DE 2011

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Caisse d'Allocations Familiales participe au financement des établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans gérés par la Ville et qui prend la forme de prestations de services. Pour bénéficier de ce concours financier important, la Ville passe une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour chaque établissement. Les conventions signées en 2008 étant arrivées à échéance, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions qui couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 7 RELATIF A LA PROLONGATION DE LA DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Vous savez que la Ville a lancé une procédure pour désigner le futur délégataire du service public de restauration collective. En effet, le délégataire actuel (la société SOGERES) est titulaire d'un contrat de 4 ans qui démarrait au 1^{er} septembre 2006 pour se terminer le 31 août 2010. Ce contrat a été prolongé jusqu'au 8 avril 2011 pour donner un peu plus de temps à cette procédure. Malheureusement, il s'avère que la phase de négociations prévue par le code est devenue beaucoup plus délicate et plus complexe que nous ne l'avions prévue. Elle se prolonge bien au-delà du délai qui avait été estimé. C'est pourquoi il conviendrait aujourd'hui de prolonger les prestations du précédent marché jusqu'au 1^{er} juillet 2011. C'est ce que vous proposez cette délibération et cet avenant n° 7 au précédent marché.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, c'est plus un clin d'œil. Lorsque j'ai lu cette délibération, je me suis dit qu'il n'était finalement pas si mal que cela d'avoir concédé la restauration scolaire pendant x années auparavant. Vous vous êtes vous-même posé la question de savoir ce que vous alliez faire. Alors que l'on pouvait imaginer que l'on allait abandonner ce principe pour revenir par exemple vers une municipalisation des services de restauration scolaire, vous avez trouvé que ce n'était pas si mal. Cela a été un petit peu plus long que prévu. Cela m'a aussi fait pensé (sur les bancs que nous partageons aujourd'hui - ceux de l'opposition) que l'on entendait sur certains sujets que c'était toujours long, que l'on n'avait pas les informations, que c'était sans doute opaque. Finalement, entre le moment où vous avez décidé de remettre tout à plat et celui de l'arrivée du 7^{ème} avenant, parce que ce n'est pas toujours prêt ou que les délais n'ont pas permis de ... Lorsque l'on est dans la majorité, on s'aperçoit que ce n'est peut-être pas aussi simple que cela. Donc, on attendra le début (si j'ai bien compris) de la rentrée scolaire 2011/2012 pour que la nouvelle mise en place se fasse. Non, Monsieur HEDRICH ? N'est-ce pas cela ?

M. HEDRICH :

C'est juillet.

M. RAYNAL :

Je parle de la rentrée scolaire parce que ... Vous allez le faire un petit peu avant car il y a les centres de vacances, etc ... Mais tout cela m'amuse un petit peu de voir que ce n'est pas aussi simple que cela. Surtout, on se félicite de voir que votre majorité a été en capacité de garder les bonnes idées d'avant. Voilà. C'était simplement le clin d'œil.

Le Maire :

Je suis content du clin d'œil et que vous soyez satisfaits. Cela fait plaisir d'être satisfait dans cette assemblée. Je voudrais juste souligner une chose. C'est plus complexe car nous avons rajouté des choses que vous n'aviez pas mises. Nous avons donc compliqué la négociation.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Puisque c'est complexe et que vous avez rajouté des choses, ne vous faudrait-il pas également un délai encore complémentaire ? Là, de passer du mois d'avril au mois de juillet ... Finalement, c'est relativement court. A moins que cela ne soit déjà suffisamment avancé en terme de négociation.

Le Maire :

La négociation est en train de se faire et elle sera finie en temps et en heure.

M. DEBUS :

Super.

Le Maire :

Voilà.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE PROTECTION (8 LOTS)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22°/ AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE PRODUITS D'HYGIENE (4 LOTS)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT, A LA LIVRAISON ET A L'INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES, LOGICIELS ET CONSOMMABLES (4 LOTS)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE LIVRES NON SCOLAIRES, DOCUMENTS IMPRIMES, SONORES ET VIDEOS (9 LOTS)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25°/ AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE MATERIELS ESPACES VERTS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S.) ET AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.F.A.) POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE ET D'UN TERRAIN DE HAT TRICK AU C.O.S.E.C.

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Ces demandes de subventions concernent la création d'un terrain synthétique pour la pratique du rugby et du football ainsi que d'un petit terrain de hat trick (mini terrain dédié à l'origine à pratiquer du football de rue en toute sécurité) au complexe omnisports à structure étendue couverte (C.O.S.E.C.).

Afin de bénéficier de financements complémentaires, si le dossier est retenu, il sera déposé une demande auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) dont le taux de subvention peut s'établir entre 13 et 15 % et auprès du F.F.A. (Fonds d'aide au Football Amateur) dont le taux de subvention est non connu.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETABLISSEMENT D'UN BILAN CARBONE

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci.

Il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour l'élaboration de bilans carbone de la Ville.

Le 2 avril 2010, le Maire a signé la convention des Maires qui engage la Ville à mettre en place un plan d'actions en faveur de l'énergie durable avec pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % à l'horizon 2020. Ce plan d'actions qui sera l'un des volets de l'Agenda 21 doit être basé sur un diagnostic. C'est le bilan carbone.

Il a été fait le choix de faire deux bilans : un bilan carbone communal portant sur toutes les activités gérées par la collectivité et un bilan carbone territorial couvrant l'ensemble des activités des autres acteurs de la commune. Le premier sera réalisé par le responsable énergie du service technique qui a été formé pour cette mission. Le second bilan carbone va être confié à un bureau d'études.

L'ADEME finance en partie cette étude et l'ASPI (Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles) prend en charge partiellement la formation de l'agent territorial. Ces deux organismes vont donc être sollicités afin d'obtenir des subventions.

Je vous remercie.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION EUROPEENNE POUR DES TERRITOIRES DURABLES (FONDATERRA)

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci.

Nous restons donc dans le domaine de l'énergie. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Fondation FONDATERRA (Fondation Européenne pour des Territoires Durables). Cette fondation, créée à l'initiative de l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, a pour objectif de fédérer des compétences et des expertises autour de la thématique du développement durable des territoires, en particulier celle de l'énergie. Elle réunit des associations comme l'ADEME, l'Association des Maires de France, des collectivités comme les Villes de Rambouillet, Les Mureaux, Montreuil, mais aussi le Ministère de l'Ecologie, l'EPAMSA, et des industriels tels que EDF et GDF SUEZ. Dans le cadre de cette convention, il est proposé à la Ville de participer à l'élaboration d'un guide méthodologique sur le montage des projets d'efficacité énergétique dans les collectivités, destiné à être un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des projets de communes. Je précise enfin que cette convention n'implique aucune participation financière de la Ville.

Je vous remercie.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29°/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES PENALITES LIQUIDEES A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE D'EXIGIBILITE DES TAXES, VERSEMENTS ET PARTICIPATION D'URBANISME

Le Maire :

Il s'agit d'accorder la remise gracieuse de 52 euros à Monsieur Ugo GERUSSI au titre des pénalités à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participation d'urbanisme.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30°/ BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS EFFECTUEES PAR LA VILLE DE POISSY POUR L'ANNEE 2010

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Une remarque : il est vrai que l'on aimerait avoir ce type d'informations un peu plus souvent. Il est vrai que le Code général des collectivités territoriales vous le demande. Si seulement cette transparence pouvait s'appliquer aux autres dossiers ...

Je tiens aussi à rappeler que tout citoyen est en droit de demander des comptes sur l'utilisation des fonds publics et sur l'utilisation du patrimoine plus globalement, en l'occurrence ici de la commune de Poissy.

Le Maire :

C'est dans la loi, de toute façon.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Juste une précision. Nous avons voté au Conseil municipal toutes ces acquisitions. Donc, cela ne tombe pas comme cela ...

M. DEBUS :

Que l'on se comprenne bien. J'ai dit que c'était bien. Mais il faudrait aussi le faire pour d'autres choses. Voilà. C'était ma remarque.

Délibération sans vote.

31°/ RETROCESSION DU DROIT AU BAIL POUR LE LOCAL COMMERCIAL SIS 6, RUE DU 8 MAI 1945

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la sauvegarde du commerce et de l'artisanat, la Ville a préempté le bail commercial situé 6, rue du 8 Mai 1945 par décision du 18 décembre 2009.

La préemption de ce local a été actée devant notaire le 16 mars 2010 moyennant le prix principal de 40.000 euros.

Deux candidats ont déposé leur offre dans les délais impartis.

L'ouverture des plis des deux candidatures a été effectuée le 17 mai 2010.

Les deux dossiers avaient été jugés techniquement et financièrement viables.

La première candidature (celle de la société Leanna) permettait à la Ville de retrouver à l'identique une offre commerciale de prêt-à-porter féminin haut de gamme.

La deuxième candidature (celle de la société Julémi's) proposait un nouveau concept et un positionnement moyen de gamme ayant pour conséquence un niveau de prix beaucoup plus abordable pour la clientèle.

Monsieur le Maire ayant étudié et analysé les dossiers s'était prononcé en faveur de la deuxième candidature (celle de la société Julémi's).

Il avait donc été prévu de présenter une délibération au Conseil municipal du 24 juin 2010 afin d'entériner ce choix.

Dans le cadre de la procédure, l'accord express du propriétaire des murs a été sollicité. Or, ce dernier, représenté par son agent, Monsieur DE CORBIGNY, a rencontré les porteurs de projets et a imposé des contraintes nouvelles en terme de garantie.

Une rencontre avec le deuxième candidat (la société Leanna) a également été organisée mais, encore une fois, les exigences en terme de garantie ont été excessives pour le repreneur potentiel.

Un appel d'offres a donc été lancé le 16 décembre 2010 afin de réceptionner les candidatures potentielles.

A l'issue de cet appel d'offres le 4 janvier 2011, un seul dossier a été déposé.

Il s'agit de la candidature de Monsieur SADHMAN pour un projet de boutique de prêt-à-porter, de lingerie et accessoires de mode mixte.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix de Monsieur le Maire et d'autoriser la rétrocession du droit au bail du local commercial.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32°/ CREATION D'UN SALON DES LOISIRS CREATIFS A POISSY ET FIXATION DES TARIFS

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Afin de répondre aux demandes des Pisciacais et d'animer une fois de plus la Ville de Poissy, il a été décidé de créer un salon des loisirs créatifs.

Ce salon se déroulera au Centre de Diffusion Artistique (CDA). Il sera ouvert à tous les commerces ayant une activité en relation avec les loisirs créatifs. Il se déroulera sur deux jours, les samedi 24 et dimanche 25 septembre 2011, de 9 h 30 à 19 h 00.

Ce salon permettra aux Pisciacais de découvrir, d'acheter et de participer à différents ateliers créatifs dans un lieu convivial et animé.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'entériner cette proposition.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

33°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UN AN, PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT CAMAIEU

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

34°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UN AN, PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT HANOLDA

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

35°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UN AN, PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT FRANCE ARNO

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

36°/ ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION AERIENNE DES PROCEDURES D'APPROCHE AUX INSTRUMENTS DE L'AERODROME DE PARIS CHARLES-DE-GAULLE

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Merci, Monsieur le Maire.

Une enquête publique est prévue du 5 février au 7 mars 2011, relative au relèvement de 300 mètres des altitudes d'arrivée des avions à destination en particulier de l'aéroport Charles de Gaulle dans le but de réduire les nuisances sonores aériennes.

Ce dossier sera consultable au Service Environnement de la mairie du 5 février au 7 mars et deux permanences seront tenues dans la salle du Conseil municipal le 17 février de 15h00 à 18h00 et le 26 février de 9h00 à 12h00.

La modification du changement d'altitude fait reculer de 5 kilomètres en amont le point d'approche final puisqu'il y a un relèvement de l'altitude d'interception du système d'atterrissage aux instruments. C'est l'espace aérien situé sous ces 5 kilomètres qui est impacté.

Toutefois, les graphiques nous montrent qu'il n'y aura pas de changement sensible à Poissy, bien que ce couloir s'agrandisse.

Il semble également que la Ville de Poissy n'est pas incluse dans le plan de gêne sonore, contrairement aux villes voisines, car aucun indicateur significatif n'a été retenu.

C'est pourquoi le projet de relèvement qui s'inscrit dans une démarche de développement durable doit retenir notre intérêt mais nous devons rester vigilants pour notre population ainsi que par solidarité pour les autres communes sur ses conséquences.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Monsieur DEBUS m'a fait une demande d'information sur les terrains des Hauts de Poissy qui étaient des terrains pollués. Pour répondre à votre question, Monsieur DEBUS, je voudrais juste vous rappeler un petit peu le contexte dans lequel nous avons effectué ces contrôles.

La municipalité souhaite la mise à disposition de terrains pour une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), en l'occurrence Les Jardins de Poissy, afin de permettre la culture de produits biologiques à Poissy. Vous le savez, le principe d'une AMAP est de créer un lien direct entre producteurs et consommateurs, ces derniers s'engageant à acheter la production de ceux-ci à un prix équitable et en payant par avance. La volonté de la majorité est bien évidemment et également de favoriser un circuit court entre les deux parties. Nous avons étudié les terrains susceptibles d'accueillir cette activité et avons délimité un périmètre approximativement entre le hameau de la Bidonnière (proche de chez vous) et le chemin des Glaises.

Comme vous le savez, dans un souci d'une bonne gestion des finances publiques, nous avons sollicité d'autres partenaires publics afin de pouvoir bénéficier de financements. Il faut en profiter tant que les financements croisés ne sont pas encore interdits. Je vous rappelle à ce titre que, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales du gouvernement, nos projets ne pourront plus bénéficier de concours de plusieurs collectivités, ce qui va poser un véritable problème à notre ville, d'une part pour nos projets et, d'autre part, pour ceux portés par des associations qui, faute de participation du Conseil Général ou de la Région, se retourneront inévitablement vers la municipalité. Nous n'en sommes pas encore là pour l'instant et, s'agissant du projet de l'AMAP, le Conseil Régional a répondu positivement à notre demande de cofinancement. La subvention de la Région est conditionnée à une étude préalable des sols, ce qui me semble tout à fait naturel, et ce que nous avons diligenté de toute façon.

Nous avons donc confié à un laboratoire agréé par le Ministère de l'Agriculture la réalisation de prélèvements et d'analyses de la partie arable du sol, soit sur une quarantaine de centimètres de profondeur. Une vingtaine de contrôles sur différents points des terrains ont été effectués. Ces analyses ont révélé la compatibilité sur le plan phytosanitaire des sols mais également la présence de mercure et de plomb à des teneurs supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Nous avons ensuite confié à un autre laboratoire (également certifié) la réalisation de mesures complémentaires sur la partie située entre l'A 13, la RD 113 et la rue de la Bidonnière. Cette nouvelle étude a confirmé les premiers résultats. Je rappelle que les terrains concernés appartiennent à la Ville et n'accueillent plus d'activité agricole autorisée. Néanmoins, trois parcelles étaient jusqu'à récemment encore occupées, illégalement donc puisque sans accord préalable de la Ville. Nous avons bien évidemment été à la rencontre des personnes qui utilisaient ces parcelles pour leur rappeler qu'elles n'avaient aucun droit de maintenir une activité, d'une part, mais aussi pour les informer de ces résultats, d'autre part. L'une des personnes, de nationalité portugaise, est repartie dans son pays. Elle ne reviendra pas. Une autre (une personne âgée) a été informée. Celle-ci a indiqué aux agents de la Ville ne plus pouvoir, compte tenu de son âge, poursuivre cette activité. Enfin, la troisième personne n'a pu être contactée. D'après nos informations, il s'agirait d'une personne habitant Paris, venant occasionnellement sur le site. Depuis le mois de décembre, aucun riverain ne l'a vue. Nous avons essayé, bien avant l'obtention de ces résultats, de la contacter, sans succès, pour lui signifier l'irrégularité de sa situation.

Parallèlement à cette démarche, et dès l'obtention des résultats, nous avons sollicité par écrit l'Agence Régionale de Santé pour avis et conseil. L'agence est responsable des suites à donner. A ce jour, et malgré des relances téléphoniques, nous n'avons pas eu de retour. Les services ont également contacté la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie afin qu'elle nous apporte ses conseils, bien qu'il ne s'agisse pas de terrains industriels, ce qui relève de ses compétences. Nous attendons également ses préconisations. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Vous le savez, le devenir de ces terrains a une importance stratégique pour le futur de notre ville. Nous en avons parlé à l'occasion de la délibération concernant le groupement de commandes avec l'EPAMSA et nous serons, dans le cadre de l'aménagement de ce secteur, dans l'obligation d'élaborer une étude d'impact avec un volet sur la pollution des sols qui nécessitera des sondages plus approfondis. Nous attendons donc les préconisations de l'Agence Régionale de Santé afin de mettre en cohérence leur exigence et notre cahier des charges. Je ne manquerai pas bien sûr de vous informer de la suite à donner à cette réflexion.

Je vous souhaite une bonne soirée.